



12560

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Étaient présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – CALY Martine – DODINET Elisabeth – LAFON William – LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie Noëlle – SCHMIT Aurélie – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien ;

Absents excusés : BIAU Jean Marie – FAYET Nicolas

Le dernier compte-rendu après modification d'un passage dans les questions diverses, est approuvé à l'unanimité.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

- CHAUFFERIE :

La mise en chauffe se fera finalement le mardi 27 janvier dû à un petit retard dans les livraisons. L'apport des plaquettes bois se fera la veille pour commencer de remplir le silo de 64 m3.

Dans ce bâtiment se trouvent deux chaudières, l'une à plaquettes et l'autre à gaz venant en secours au besoin.

Côté travaux il ne reste plus que l'isolation des tuyaux. Aux logements de l'ancien presbytère 2 logements sont terminés, il en reste deux à faire pour l'entreprise BMC.

L'électricité et la fibre sont également fonctionnels pour l'ensemble des lieux raccordés à ce réseau.

- MAISON RUE DU BARRY (anciennement maison Palmié)

Le projet est de créer un logement T2 avec quelques travaux de démolition qui seront confiés aux agents communaux (wc sur la terrasse et citerne à supprimer). La commune va prévoir une réunion très prochainement afin d'ouvrir ce chantier avec les entreprises suivantes : Pelat, Grousset, BMC, Vioulac, Rayrolles et Electricité d'Olt.

- MUR ROUTE DU MAS :

Suite aux intempéries, un mur qui soutenait la route au Ruisseau des Tuiles, de compétence communautaire, a dû être refait en urgence permettant ainsi aux camions d'emprunter à nouveau cette route.

- ASSAINISSEMENT DE CANET :

Comme cela a été évoqué dans le précédent procès-verbal, les conventions de passage devront être signées avant le commencement des travaux. La commune souhaite intervenir sur le pluvial et l'eau potable dans un même temps avec pour maître d'œuvre la communauté de communes.

DOSSIERS DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Création de chambres d'hôtes au tiers-lieu :

Une demande doit être effectuée avant le 30 janvier 2026 pour pouvoir prétendre à une aide au titre de la DETR pour finaliser la partie chambres d'hôtes qui était prévue depuis le départ de ce projet.

CREATION DE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait circuler un plan où figurent les prochains emplacements à créer dans le prolongement des lotissements actuels.

L'étude porte sur la globalité du terrain acquis par la commune mais les constructions ne se feront pas dans la totalité.

Dans cette esquisse les intervenants ont tenu compte d'une zone humide qu'il conviendra d'aménager en tenant compte de ses contraintes.

DELIBERATIONS

- Convention avec la communauté de communes :

Les élus doivent se prononcer sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales au hameau de Canet.

Après lecture de ladite convention qui retrace les missions de la communauté, les modalités et la durée, les élus adoptent cette convention *à l'unanimité*

- Création suppression de poste d'adjoint administratif :

Suite à des mouvements au sein du personnel administratif, il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint administratif et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, cela suite à l'obtention d'un examen professionnel. *Adoptée à l'unanimité*

- Demande de DETR :

Dans la continuité des travaux réalisés sur le tiers-lieu, la création de chambres d'hôtes à l'étage était prévue. Cet aménagement représente la somme de 77 000 euros HT pour laquelle la commune demande une aide au titre de la DETR.

Le Conseil approuve cette demande et adopte la délibération *à l'unanimité*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part aux élus d'un courrier signé par plusieurs personnes du secteur de Canet d'Olt dont le souhait est que la Municipalité, compte tenu de plusieurs mandats d'élus effectués pour la commune, appose une plaque au nom de Monsieur Bernard PUEL, sur un édifice public.

Les élus vont réfléchir à cette demande et vont déterminer quelle est la meilleure proposition.

- Monsieur le Maire informe et alerte les élus sur la baisse des effectifs scolaires à l'école de Saint-Laurent d'Olt. Une réunion aura lieu à ce sujet à Sévérac d'Aveyron, il s'y rendra, accompagné des élus qui le souhaitent.

La séance est levée à 22 heures 20

Prochain conseil : le 4 mars 2026 à 20 heures 30